

<b>Fiche de spécifications</b>		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programme</i> : R2A	<i>Niveau</i> : Logement
<b>Présence d’installations sanitaires : SANI</b>		
	<i>Date</i> : 18/06/2019	<i>Numéro de version</i> : 6

### Rappels généraux

- Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l’unité appartient à une région d’incohérence.
- Lorsqu’on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s’effectue dans l’ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l’identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM\_CODE!!ZC!!ADR\_RANG!! LOG\_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM\_CODE!!ZC!!ADR\_RANG!! LOG\_RANG!!IND\_RANG pour une variable de niveau individu).

### Champ des logements

La présence d’installations sanitaires dans un logement n’a du sens que s’il est ordinaire et de métropole ou de Saint-Pierre-et-Miquelon (LNATUR\_R=L1 et ENR\_LOG=1<sup>1</sup>).  
La valeur d’un logement des DOM ou non ordinaire est « » ; celle de l’indicateur de redressement « / ».

### Définition

Les modalités de présence déclarée (SANI\_X) et redressée (SANI\_R) d’installations sanitaires sont identiques :

<b>Présence d’installations sanitaires (SANI)</b>	
Modalité	Signification
1	Ni baignoire, ni douche
2	Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
3	Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)

### Règle de gestion et hypothèses de redressement

Pas de règle de gestion particulière.

Le redressement s’appuie sur les hypothèses selon lesquelles :

- Un logement dispose d’installations sanitaires selon son nombre de pièces, son nombre d’occupants et son année de construction.
- Sans déclaration, la présence d’installations sanitaires se déduit du nombre de pièces et de son année de construction.

<sup>1</sup>Techniquement, le champ s’appuie sur une indicatrice MET\_DOM calculée selon des départements écrits « en dur ».

### Création de la présence de personnes dans le logement (NPERQ), variable intermédiaire

La présence de personnes dans le logement (NPERQ) distingue les logements occupés de ceux inoccupés. Cette variable est spécifiée dans la fiche de présence redressée d'installations sanitaires (SANI\_R) et est utilisée pour les redressements des variables suivantes dans les logements ordinaires, dans l'ordre de traitement (toutes ces variables sont traitées dans le programme R2A) :

- année d'emménagement (AEMM\_R) ;
- présence d'installations sanitaires (SANI\_R) ;
- présence d'eau potable (EAU\_R) ;
- présence de WC (WC\_R) ;
- présence d'une baignoire ou d'une douche (BAIGN\_R) ;
- présence d'une cuisine (CUIS\_R) ;
- présence d'un chauffe-eau solaire (CHEAUS\_R) ;
- présence d'électricité (ELEC\_R) ;
- présence d'un climatiseur (CLIM\_R) ;
- présence d'un moyen de chauffage (CHAUF\_R) ;
- présence d'un emplacement de stationnement (GARL\_R).

<b>Présence de personnes dans le logement (NPERQ)</b>	
Modalité	Signification
0	Logement inoccupé (NPER_R=0)
1	Logement occupé (NPER_R>0)

### Création du nombre de pièces dans le logement en 4 tranches (NBPIQ), variable intermédiaire

Le nombre de pièces dans le logement en 4 tranches (NBPIQ) est utilisé pour le redressement de la présence d'installations sanitaires uniquement (SANI\_R).

<b>Nombre de pièces dans le logement en 4 tranches (NBPIQ)</b>	
Modalité	Signification
1	Une pièce (NBPI_R=1)
2	2, 3 ou 4 pièces (NBPI=2_R, 3 ou 4)
3	5 pièces (NBPI_R=5)
4	6 pièces et plus (NBPI_R>=6)

### Utilisation de l'année d'achèvement du logement en 4 tranches (ACHLQ), variable intermédiaire

L'année d'achèvement du logement en 4 tranches (ACHLQ) est spécifiée dans la fiche de présence redressée d'ascenseur (ASCEN\_R) et est utilisée pour le redressement de la présence d'installations sanitaires (SANI\_R) et celui de la présence d'ascenseur (ASCEN\_R).

<b>Année d'achèvement du logement en 4 tranches (ACHLQ)</b>	
Modalité	Signification
1	Avant 1919 (ACHL_R=1)
2	De 1919 à 1945 (ACHL_R=2)
3	De 1946 à 1970 (ACHL_R=3)
4	Après 1971 ou en cours de construction et habité (ACHL_R=4, 5, 6 ou 7)

## Action d'imputation

<b>Indicateur de redressement de la présence d'installations sanitaires (I_SANI_R)</b>	
Modalité	Signification
1	Valeur non déclarée ou différente des modalités connues
C	Valeur cohérente

### ➤ **Région d'incohérence (I\_SANI\_R=1)**

SANI\_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même nombre de pièces en 4 tranches (NBPIQ), de même indicateur de présence de personnes dans le logement (NPERQ) et de même année d'achèvement du logement en 4 tranches (ACHLQ).

En cas d'absence de donneur, on impute selon l'arbre de décision suivant :

		<b>NBPIQ</b>	
		<b>1, 2 ou 3</b>	<b>4</b>
<b>ACHLQ</b>	<b>1 ou 2</b>	2	2
	<b>3 ou 4</b>	2	3